



Freins à l'accès à l'eau agricole pour les agriculteurs de la Petite Agriculture Familiale du Nord Grande-Terre (Guadeloupe)

Etudiantes :

☐ Manon DRONIOU

Responsable du stage :

FANCHONE Audrey

audrey.fanchone@inrae.fr

WP3 : Conception et évaluation de systèmes innovants

Objectif

Dans le projet AgroEcoDiv d'appui à la transition agro-écologique de la petite agriculture familiale (PAF), il importe de considérer les freins infrastructurels que rencontrent les agriculteurs pour leurs activités. La question de l'accès à l'eau revient souvent. Les agriculteurs de la PAF ont interrogé la recherche: quels sont les freins à l'accès équitable à l'eau agricole pour la petite agriculture familiale du Nord Grande-Terre ?

Mots clefs

eau agricole,
irrigation collective,
PAF,
sécheresse,
diversification

Contexte

Le Nord Grande-Terre (NGT) est une zone rurale au fort potentiel agronomique, où la petite agriculture familiale (PAF) est majoritaire. La région est soumise à des alternances de périodes de sécheresse marquées et d'excès d'eau. Les prospectives en matière de changement climatique du NGT prévoient une augmentation globale de la température, ainsi qu'une variabilité saisonnière plus marquée. La ressource en eau devrait se raréfier dans les années à venir et affecter l'agriculture de cette région, considérée comme « le grenier de la Guadeloupe ».

Un réseau d'irrigation (Fig. 1) existe en NGT. Il a été déployé à partir de la fin des années 1980, pour soutenir l'agriculture de diversification (maraîchère et vivrière). Les infrastructures de ce réseau sont construites et appartiennent principalement au Conseil Départemental de la Guadeloupe, et sont exploitées par l'entreprise Karukér'Ô. Près de 2000 exploitants sont abonnés au service dans le NGT.

Contexte (Suite)

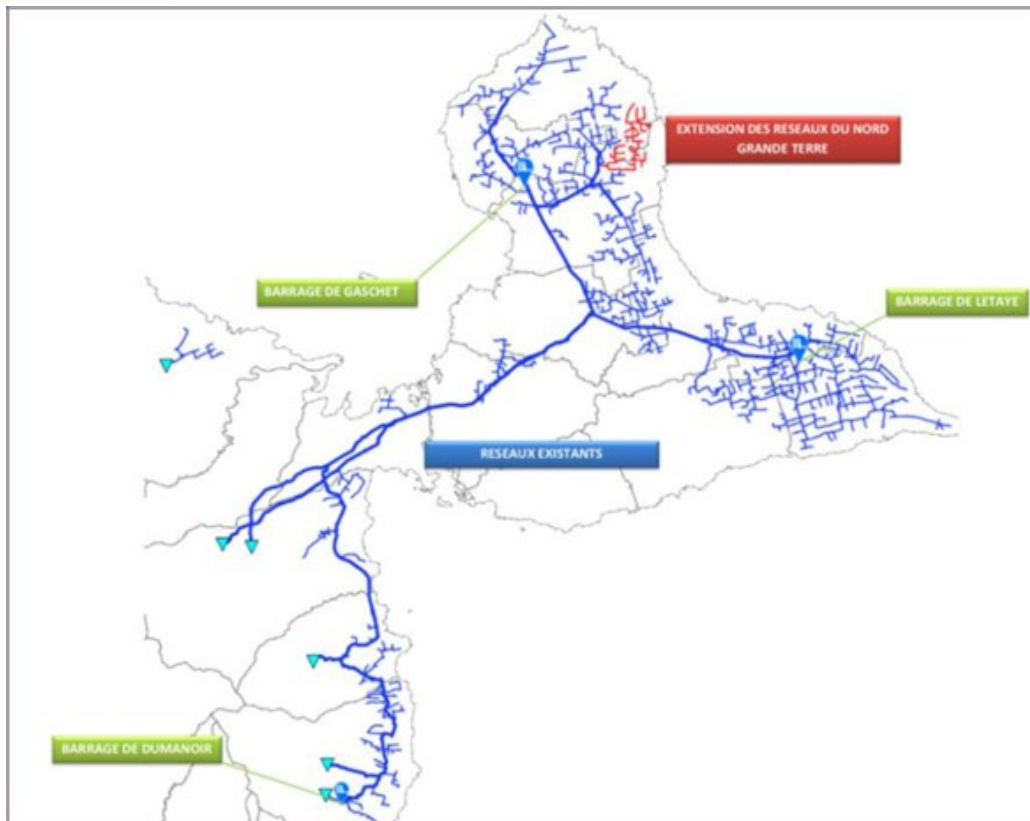


Figure 1. Carte du réseau collectif d'irrigation (Karuker'Ö, 2020)

L'eau est une ressource importante qui participe au développement des systèmes diversifiés de la PAF et aussi des autres modèles de diversification (agro-exportateurs de banane et de melons). Lors d'ateliers réunissant chercheurs et agriculteurs (séminaire Compromis, mars 2019), ces derniers ont exprimé leurs vives préoccupations concernant les difficultés d'accès à l'eau agricole et sa répartition inéquitable dans le territoire, notamment pour la PAF. En effet, malgré les récents travaux d'extension, des agriculteurs n'ont pas tous accès au réseau. Et même parmi les abonnés, l'accès à l'eau agricole n'est ni régulier ni équitablement réparti. L'objectif de cette étude était de comprendre les freins d'accès à l'eau agricole pour la PAF du NGT.

Méthodologie

Le collectif de recherche du projet AgroEcoDiv s'est emparé de cette question posée par les agriculteurs et l'a traduite en question de recherche. Il s'est entouré de chercheurs de l'Université des Antilles et de Sciences Po Bordeaux, spécialistes de l'analyse de l'action collective et des politiques publiques. L'étude réalisée entre mars et septembre 2020 repose sur une analyse documentaire et des entretiens semi-directifs, réalisés auprès d'agriculteurs de la PAF (n=9), et d'acteurs institutionnels du territoire, de la recherche et de l'irrigation (n=9). Dans cette étude, conformément à l'atelier Transact de février 2015, les agriculteurs de la PAF sont définis par : i) la taille de l'exploitation (≤ 10 hectares) ; ii) le nombre de productions (au moins 2) ; iii) le type et volume de main d'œuvre (50% de main d'œuvre familiale) et le fait que l'agriculture soit la principale source de revenu en cas de pluriactivité.

Originalité et principaux résultats

L'étude permet (i) de comprendre le réseau d'acteurs impliqués dans l'irrigation collective en Guadeloupe; (ii) de mettre en évidence les différents freins d'accès à l'eau agricole pour la PAF au Nord Grande-Terre ; (iii) de questionner la gouvernance de ce réseau.

I. Réseau d'acteurs de l'irrigation collective

Le réseau d'irrigation collective de Guadeloupe met en relation (Fig. 2) de nombreuses structures publiques (Conseil Département, Conseil Régional, DAAF, DEAL, Office de l'Eau, Agence Régionale de Santé,...), qui financent, autorisent, construisent ce réseau collectif. Le gestionnaire est la société délégataire de service public, Karuker'Ô, qui assure l'entretien des infrastructures et les abonnements. La Chambre d'Agriculture a pour mission de conseiller les exploitants agricoles, qui sont les principaux usagers de cette ressource.

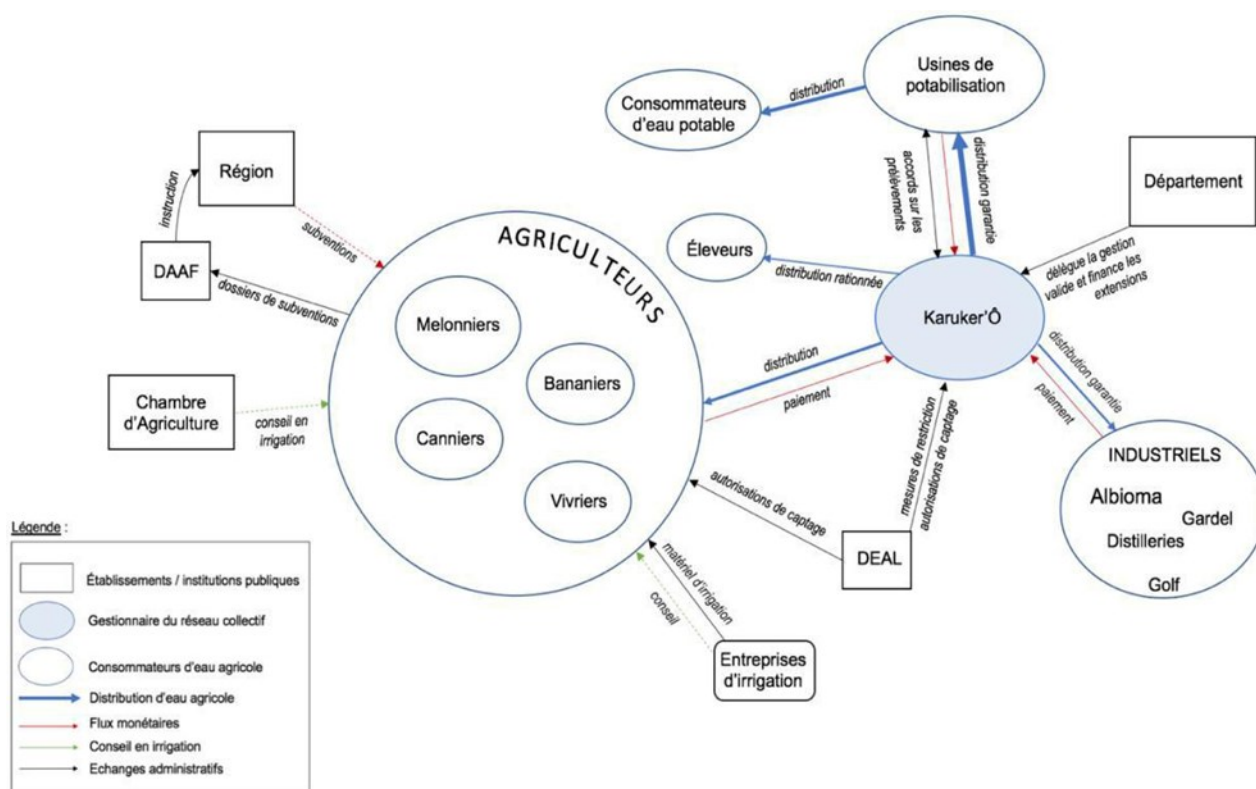


Figure 2. Schéma des principales interactions entre usagers de l'eau agricole et fournisseur

II. Principaux freins d'accès à l'eau agricole pour la PAF du NGT

◆ Freins conjoncturels

Il existe un déséquilibre entre la ressource disponible et les besoins des agriculteurs, en particulier à certaines périodes de l'année. Le carême est une période cruciale où les réserves en eau diminuent et les infrastructures manquent : seuls 20 000 m³/j sont mobilisés pour tous les agriculteurs du réseau en 2020, alors que les besoins estimés sont de 50 000 à 130 000 m³/j.

Conséquences pour les agriculteurs en zone irriguée : des tours d'eau sont organisés, de ce fait l'agriculteur doit adapter son travail à ces tours d'eau, sur lesquels les informations (période, débit, ...) manquent parfois.

◆ Freins structurels

Ce déséquilibre entre ressource et besoins est renforcé par des freins structurels de différentes natures : 1/ conflits d'usage ; 2/ localisation géographique et maîtrise du foncier ; 3/ manque d'accompagnement et de conseils ; 4/ moindre accès aux aides publiques.

1/ Conflits d'usages :

- Conflits d'usages entre l'eau agricole et l'eau potable : les eaux brutes de Guadeloupe sont réparties (Fig. 3) selon 3 usages (eau potable, eau agricole, et eau à usage industriel) or, la distribution de l'eau potable et son assainissement sont des priorités politiques, qui se font au détriment de l'eau agricole.

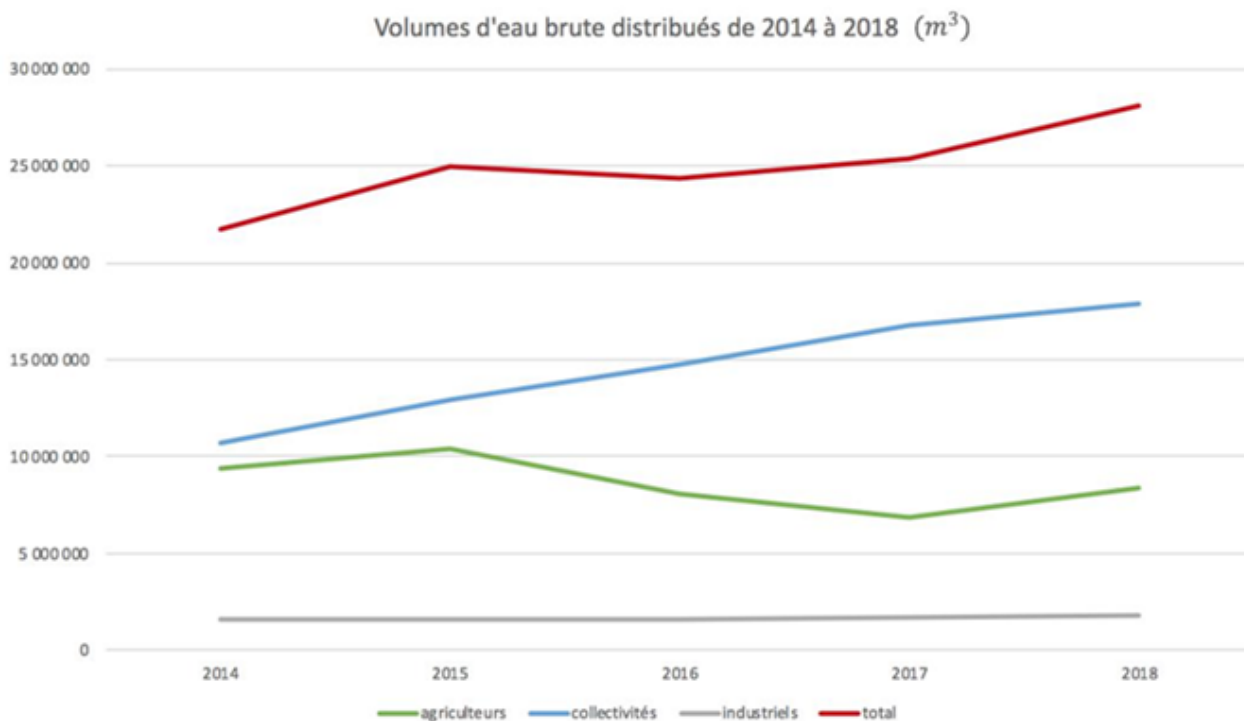


Figure 3. Évolution de la répartition des eaux brutes entre eau potable, eau à usage industriel, et eau agricole

- Conflits d'usage entre l'eau agricole pour la PAF et celle destinée aux cultures d'exportations (banane et melon) : il faut 14 fois plus d'eau pour 1 ha de banane et 2 fois plus d'eau pour 1 ha de melon que pour 1 ha de vivrier.

2/ Discrimination géographique et foncière

- Isolement des exploitations : les exploitations excentrées et isolées ne peuvent pas accéder au réseau compte tenu de la distance et des coûts générés par une extension de réseau ; et les demandes individuelles sont plus difficilement étudiées que les demandes collectives.
- Nécessaire maîtrise du foncier agricole : les agriculteurs qui font la demande d'un raccordement au réseau ou d'une extension doivent fournir les preuves de leur propriété foncière.

3/ Manque d'accompagnement et de conseils

- Diminution des effectifs en personnel à la Chambre d'Agriculture : la chambre d'agriculture est chargée d'accompagner et de conseiller les agriculteurs de la PAF. Aujourd'hui, un seul conseiller

en irrigation de la Chambre d'Agriculture assure une diversité de missions qui étaient portées par 4 techniciens il y a quelques années.

- Des formations trop scolaires : D'autres initiatives de formations et de conseils sont mises en place par des organisations de producteurs (SICADEG, ...), qui sont toutefois peu suivies, car considérées comme « trop scolaires » par les agriculteurs.

4/ Moindre accès aux aides publiques pour la PAF

- Le fonctionnement des aides européennes, un casse-tête : les aides européennes allouées aux investissements pour le matériel d'irrigation nécessitent un préfinancement, que peuvent rarement assumer les exploitants (peu de fonds propres et frilosité des banques). De même, les dépenses éligibles le sont entre 60 et 75% supposant un reste à charge conséquent. De surcroît, les financements des aides européennes connaissent des délais de versement importants, qui fragilisent financièrement les exploitants et mettent en péril leur viabilité. Enfin, il existerait une certaine méfiance envers la puissance publique, où ne pas demander de subventions est un acte de défiance, pour certains exploitants.

III. Recommandations : intégrer les usagers dans la gouvernance de l'eau

Les acteurs décisionnaires de l'irrigation sont les institutions publiques et privées. Or, les travaux d'Ostrom (1992) indiquent qu'inclure les usagers dans la prise de décisions permet de préserver la ressource. Plusieurs conditions pour cela :

- ◇ Les limites du bien commun (l'eau) doivent être clairement définies.
- ◇ Les membres doivent pouvoir participer à la définition des règles communes.
- ◇ Des règles de surveillance et de supervision doivent exister.
- ◇ Des mécanismes de résolution de conflits doivent être institués.

Limites de ce travail :

Le contexte sanitaire (COVID-19) : Le nombre d'entretiens a été limité par la période de confinement et, hors confinement, par les mesures de distanciation physique empêchant les acteurs de recevoir des enquêteurs.

Remerciements : Nous tenons à remercier les acteurs qui ont accepté de participer à ce travail.

Lexique

NGT : Nord Grande-Terre

PAF : Petite Agriculture Familiale

DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Bibliographie pour aller plus loin

== > Droniou Manon 2020. Freins à l'accès à l'eau agricole pour les agriculteurs de la Petite Agriculture Familiale du Nord Grande-Terre (Guadeloupe). Rapport 4ème année ISTOM. 60pp.

==> Ostrom E. 1992. Crafting Institution for Self-governing Irrigation Systems. San Fransisco : Institute for Contemporary Studies Press.

Pour citer le document :

DRONIOU M., BIABIANY O., MONTOUROY Y., SMITH A., FANCHONE A. 2021. Freins à l'accès à l'eau agricole pour les agriculteurs de la Petite Agriculture Familiale du Nord Grande-Terre (Guadeloupe). Série « synthèse de mémoires d'étudiants ».

Plus d'information sur le projet AgroEcoDiv : <https://www6.inrae.fr/agroecodiv-guadeloupe/>

Coordnatrice du projet

Nathalie Mandonnet

nathalie.mandonnet@inra.fr

05.90.25.54.08

